

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

apiculture

Question écrite n° 20123

#### Texte de la question

M. Michel Diefenbacher appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la prolifération depuis 2005 du frelon asiatique dans le sud-ouest de la France. Le frelon asiatique s'attaque notamment aux abeilles productrices de miel. Une récente étude menée conjointement par l'ADAAQ (association de développement de l'apiculture en Aquitaine) et le CNDA (centre national du développement apicole) met en évidence trois risques majeurs liés à cette situation. Un risque économique pour l'apiculture : mortalité anormale des ruchers, arrêt de la ponte des abeilles et donc non renouvellement des abeilles productrices. Un risque écologique pour la biodiversité : la prédation du frelon asiatique touche non seulement les abeilles mais aussi les autres pollinisateurs sauvages. Un risque pour la population : des attaques graves sur l'homme ont déjà été signalées. Les collectivités territoriales et notamment les départements ont d'ores et déjà pris des dispositions en liaison avec les services de sécurité civile pour combattre cette progression du frelon asiatique. L'État pour autant ne saurait s'en désintéresser : l'arrivée de cet insecte sur le territoire national est la conséquence d'une défaillance du contrôle phytosanitaire aux frontières et sa prolifération peut toucher tout le territoire national. Il lui demande en conséquence quelles dispositions il entend prendre dans ce domaine.

### Texte de la réponse

Le frelon asiatique (Vespa velutina) est apparu récemment sur le territoire français et semble connaître une expansion très rapide. Sa présence a été signalée pour la première fois en Lot-et-Garonne en 2004 et fin 2007, il était observé dans plusieurs régions du Sud-ouest de la France. Le frelon asiatique se nourrit notamment d'insectes et peut avoir un comportement de prédation vis-à vis des abeilles domestiques, ce qui suscite l'inquiétude des apiculteurs. Conscients de l'inquiétude que peut soulever la présence et l'expansion de Vespa velutina, les services du ministère de l'agriculture et de la pêche et du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire ont réuni les services de développement apicole et les scientifiques concernés afin de réaliser un état des connaissances disponibles sur cette espèce. En 2007, une étude a été initiée par l'Association de développement apicole d'Aquitaine sur l'incidence du frelon asiatique sur les ruchers d'Aquitaine et a donné des premiers résultats. Des techniques de piégeage ont été notamment conçues et testées ainsi que des appâts. Cette étude d'assistance technique devrait se prolonger en 2008. Parallèlement, une étude de recherche appliquée menée par le Centre national de recherche scientifique (CNRS) et le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN), sur la biologie, le comportement et l'impact de Vespa velutina sur les abeilles sera également financée dans ce cadre. En fonction des résultats, les mesures les plus appropriées en termes d'environnement et d'apiculture seront prises en concertation entre les ministères concernés en charge de l'agriculture, de l'environnement, de la santé et de l'intérieur. D'ores et déjà une circulaire interministérielle est en préparation à l'attention des départements touchés par le frelon asiatique.

#### Données clés

Auteur: M. Michel Diefenbacher

Circonscription: Lot-et-Garonne (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE20123

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 20123

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture et pêche Ministère attributaire : Agriculture et pêche

## Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 8 avril 2008, page 2928 **Réponse publiée le :** 3 juin 2008, page 4653